

# FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est  
du 3 mars 2017

**Vendredi 3 mars a eu lieu le Comité d'établissement France 3 Nord-Est à Strasbourg. Voici tout d'abord l'édito de Force Ouvrière, par Muriel Bessard, élue FO à Dijon, et secrétaire adjointe du CE :**

## « Nouveaux sites Web : qui s'y retrouve ? »

*Depuis la fusion de nos sites régionaux, il est désormais impossible pour l'internaute qui arrive sur notre home page, de percevoir en un coup d'œil ce qui fait l'actualité de sa propre région ! L'internaute ya-t-il vraiment gagné dans cette histoire, ou a-t-il au contraire perdu le choix de trouver les informations qui le concernent ?*

*On nous explique qu'aujourd'hui, les internautes fréquentent nos sites par le biais de mots clés. D'accord. Mais venir sur un article peut ensuite inciter les internautes à voir d'autres articles en passant par la home page. Une situation difficile aujourd'hui à imaginer devant le désordre évident de cette page d'accueil ! Une ergonomie plus claire et plus lisible aurait été un plus. C'est faisable : la preuve avec certains sites d'informations de référence (faits notamment par de grands médias nationaux).*

*Le manque de clarté de nos sites entraîne en outre une vraie perplexité des contributeurs web, voire un mal-être. Qui fait quoi ? Qui décide désormais des "Unes" dans ce carrousel compliqué ? Qui s'occupe de la modération ? Les questions se sont multipliées. Parfois, le contributeur ne parvient même pas à retrouver son propre article ou alors il traite un sujet qui a déjà fait l'objet d'un 1er article.*

*Le résultat est que l'on constate une démotivation croissante des contributeurs web à l'heure où le numérique devient si stratégique, particulièrement à France Télévisions. Certains ont déjà fait part de leur désir de ne plus travailler pour le web. A Strasbourg, des salariés ont même remis un courrier en ce sens en début de mois.*

*Force Ouvrière appelle donc la direction à revoir sa copie, et à entreprendre les corrections qui s'imposent.*

*Par ailleurs, cette évolution nous fait craindre une fusion plus large. Les programmes sont désormais quasiment tous « grande région », les logos n'affichent plus que le nom de la grande région, les sites internet ont fusionné, la prochaine étape semble donc évidente : la fusion des journaux régionaux. Alors qu'on le sait, les études montrent, que les téléspectateurs sont très attachés à la notion de proximité.*

## **Autre grand sujet d'interrogation : le maquillage fait-il encore partie des métiers de l'audiovisuel ?**

*Aujourd'hui, en Bourgogne, depuis la mobilité de la maquilleuse titulaire, le métier est exercé de manière quotidienne par une société de service.*

*Or, les textes sont clairs : l'accord de télédiffusion signé par le SMSP (syndicat des médias de service public) définit les métiers propres à l'audiovisuel avec une nomenclature précise, des grilles de salaire... Dans cet accord, il n'y a pas de doute : la profession de maquilleuse fait bien partie de notre cœur de métier, la télévision.*

*Pourquoi alors en Bourgogne n'est-ce pas le cas ? Pourquoi la situation est-elle différente d'autres antennes ?*

*Par ailleurs, Force Ouvrière rappelle que seul un salarié en CDI ou en intermittence peut exercer un métier propre à la télévision. Est-ce le cas des salariées employées par le prestataire ? Sont-elles payées sur le même barème que les titulaires des autres régions ? Et qu'en est-il de leur formation ? »*

Avant d'évoquer ces 2 sujets, le CE a débuté une nouvelle fois par l'évocation des nouveaux organigrammes.

### **I/ SUIVI DE LA RÉFORME DE FRANCE 3**

Les projets d'organigramme des 3 nouvelles directions régionales du Nord-Est ont été présentés à nouveau aux élus. Pour FO, à partir du moment où une commission mixte "économie et structure / emploi formation" sera réunie le 20 mars prochain pour les examiner, la logique était de reporter le point au prochain CE (au cours duquel les élus auront à disposition le compte rendu de ladite commission).

De plus, les documents présentés comportaient encore d'importantes erreurs : par exemple, ils font toujours figurer le BIP de Thionville, qui a pourtant été fermé début 2015.

Dans les faits, quelques échanges se sont déroulés malgré tout (sachant que la direction a précisé pour sa part que, selon elle, il ne "s'agissait pas de traiter le point", mais juste d'évoquer certaines corrections à faire). Affaire à suivre, donc...

### **II/ STRATÉGIE NUMÉRIQUE**

Frédérique-Marie Lamouret, directrice de la Stratégie Numérique, a exposé tout d'abord les différentes logiques du projet numérique de France 3.

**1)** D'une part, les nouvelles "home page" (avec le nouveau périmètre des "grandes régions", qui ont été décrites par les élus), ne sont plus les "portes d'entrée" des internautes, dans plus de 90% des cas.

En effet, les gens arrivent aujourd'hui pour l'essentiel via les contenus (articles ou vidéos), via les moteurs de recherche, ou Facebook. Pour autant, ces "home" restent quand même importantes aux yeux de la direction :

- déjà, elles offrent désormais davantage de contenu (une centaine d'infos, contre 35 auparavant) : "mais quel intérêt de disposer de 3 fois plus d'informations si celles ci ne concernent pas les lecteurs ?" ont demandé les élus...
- et, du point de vue "logique numérique", il est préférable de ne disposer que de 13 URL (plutôt que 24 auparavant) ; on est mieux présents, et donc plus forts, face à la concurrence.

Quant aux infos importantes à mettre en avant, cette idée était une évolution prévue dès le départ. Pour la version mise en ligne au 1er février, le choix a été fait de simplifier au maximum, pour se donner toutes les chances de réussir cette grande "basculé" (qui s'est d'ailleurs bien déroulée, sans incident technique particulier). Et donc, des évolutions en ce sens seront mises en ligne très bientôt.

**2)** Nous devons comprendre que "nous devons aller chercher notre public là où il se trouve...comme cela se fait d'ailleurs en presse écrite ou en télé". En sachant que nos téléspectateurs ont en moyenne 65 ans, que ceux qui viennent sur nos sites ont quant à eux en moyenne 45 ans, que la moyenne d'âge tombe à 35 ans pour Facebook, et entre 25 et 30 via Instagram.

Autre chiffre important : 60 % des connections sont désormais sur des mobiles, alors qu'elles n'étaient que 40 % l'an dernier.

Par ailleurs, les choix de tags géographiques (départements, villes, agglomérations) ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre, parce que les régions ne sont pas toutes les mêmes. Mais c'est une question qui divise même les experts du référencement » a reconnu Frédérique-Marie Lamouret.

À comprendre aussi : il n'y a pas d'unité de temps, comme à la télé (avec un début, un milieu et une fin). "Dans le numérique, nous observons les usages et essayons d'y répondre ; vouloir tenter d'influer sur ces usages est une bataille perdue d'avance". En sachant que l'on touche les internautes via des algorithmes, selon les centres d'intérêt de nos lecteurs (déterminés grâce à leurs "parcours utilisateur"). Et que les "profils" sont donc très différents d'une personne à l'autre.

**3)** "L'évolution des pratiques nécessite de savoir s'adapter en permanence". Par exemple sur Facebook, nous sommes passés au CROSSPOSTAGE, ce qui nous a permis une croissance ahurissante du nombre de vues. Alors qu'en 2015, nous n'étions qu'à 30 millions par mois, nous passons à 49 millions sur le second semestre 2016, puis à 72 millions en janvier 2017.

Autre exemple : les internautes ne semblent plus du tout intéressés par les cartes. Plus personne ne clique dessus !

**4)** Une autre évolution : celle des dispositifs par rapport aux réglementations sur les droits. Comme Facebook a compris que la question de la propriété intellectuelle et artistique est importante en Europe, le groupe peut être amené à surprotéger...et dépublier des contenus pour lesquels nous disposerions malgré tout des droits. Depuis,

une nouvelle procédure (dite des WHITE LISTERS) permet à celui qui publie de bien confirmer qu'il est bien détenteur des droits.

5) Un débat s'est engagé quant à la "pauvreté" qui existe parfois (voire souvent) et au manque de déontologie en matière de fond dans nos articles. "Notre travail, ce n'est pas juste d'effectuer des copier/coller depuis Mona Lisa...et c'est pourtant trop souvent le cas" explique une élue. Frédérique-Marie Lamouret acquiesce, et rappellera les règles aux responsables web : on doit pouvoir "donner du fond" dans nos contenus.

6) Autre débat : le fait de proposer ses services sur le numérique est-il toujours un acte "volontaire" ?

Pour la direction, c'est clair : « le fait d'avoir formé en priorité celles et ceux qui avaient une appétence pour le numérique ne signifie pas que l'activité repose sur le volontariat! ».

7) Troisième débat engagé : celui concernant les pratiques professionnelles (et notamment le fait que des journalistes puissent être amenés à monter des modules). Le sujet est évoqué alors que nous apprenons que des expérimentations ont été engagées et mises en ligne par des cadres et des délégués numériques, lors du dernier salon de l'agriculture.

La direction nous expose sa vision des choses. Elle nous rappelle que l'accord collectif est clair : celui-ci prévoit une instance, l'espace métiers, pour évoquer ces évolutions. Et c'est ensuite qu'on regarde s'il est pertinent ou pas d'engager des négociations. Et dans ces « espaces métiers », si ces évolutions ne sont débattues que d'un point de vue théorique, ces évolutions n'iront pas très loin ! D'où le souhait de la direction de « laisser faire les choses » et tenter quelques expérimentations comme celle effectuée sur le salon de l'agriculture, afin que les débats puissent être enrichis par davantage de « concret ».

Les élus rappellent que, juridiquement, à ce jour, le montage par des journalistes est circonscrit au périmètre de France Info, pendant le temps de l'expérimentation.

Ce sujet sera donc aussi un point important de la réunion du 13 mars prochain entre les organisations syndicales.

### **III/ MAQUILLAGE**

La direction nous explique que, pour elle, le maquillage n'est pas un "emploi en décroissance", mais que le niveau d'activité serait trop faible sur certains sites. Ce qui poserait donc problème du point de vue économique, mais aussi du point de vue de la santé au travail (par rapport à la notion de sous-emploi). La direction nous dit donc qu'elle traite le sujet "au cas par cas", en ayant recours à des entreprises extérieures, et que des réflexions sont toujours en cours.

Pour leur part, les élus rappellent que le métier de maquilleuse est listé dans les accords de branche sur la télédiffusion, et qu'il doit donc être fait appel à des CDI, ou à des CDD d'usage. Et lorsqu'une entreprise extérieure se retrouve à ne traiter qu'avec France TV,

comme c'est le cas en l'espèce, il y a un problème.

Deux exemples sont cités :

- celui de Dijon (où les 2 maquilleuses titulaires n'ont pas été remplacées...notamment la toute dernière, qui œuvre désormais à France Info)
- et celui de Lille (où l'activité est plus importante, avec une météo encore incarnée, présentée en plateau, et avec la présence de la production de la filière).

Mais il y en a d'autres, puisqu'on ne compte plus que 2 sites aujourd'hui dans le Nord-Est qui continuent d'employer des maquilleuses titulaires.

Et dans cette réflexion sur la durée d'activité, on ne tient pas compte du fait qu'elles doivent réussir à maquiller un grand nombre de personnes en un temps record, notamment chaque matin. Un temps de pause à l'issue de cet exercice intense n'est donc pas choquant. Une élue va jusqu'à proposer de raisonner en termes de "densité d'activité". Un autre suggère l'idée du "forfait jour", afin de ne pas avoir à se poser la question du nombre d'heures effectuées.

Les élus déplorent par ailleurs qu'aucune information comptable n'ait été transmise sur les coûts réels du maquillage sur les différents sites. Cette information pourra toutefois être regardée avec attention lors de l'examen des budgets des nouvelles DR, au mois d'avril.

En attendant, il reste des questions pour lesquelles des réponses devront être trouvées :

- ⇒ Comment sont planifiés ces personnels ?
- ⇒ Qui donne des consignes aux personnels (nombre d'invités, détail sur le maquillage souhaité, si c'est pour du direct, ou pour un enregistrement...) ? Qui, en fait, exerce l'autorité sur ces personnels ?
- ⇒ Quelles sont les grilles de salaire de ces personnels ?
- ⇒ Qu'en est-il de leurs congés ?

Là encore, une saisine sera probablement nécessaire pour avancer sur ce sujet, sachant que, lors de ce CE, le DRH nous a précisé que, concernant la situation de Lille, le maquillage ne serait finalement pas externalisé. Les élus ont fait part de la demande des présentateurs que ce recrutement se fasse dans le vivier des 7 CDD d'usage existant à Lille.

## **VI/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Remplacement du 5ème poste de documentaliste à Nancy.**

Les élus déplorent le fait que, depuis le 27 janvier dernier, la direction n'emploie plus de CDD sur le poste de documentaliste devenu vacant, suite à la mobilité de la 5ème documentaliste nancéienne, et ce, malgré ce qui avait été dit lors des précédents CE.

La directrice régionale du Grand Est a répondu qu'il n'avait pas été dit, en fait, que "ces remplacements seraient non stop jusqu'à la fin des travaux de l'ANACT" ; il y aurait bien des remplacements, mais "autant que de besoin" (en l'occurrence pour permettre de ne pas revenir sur les arbitrages rendus par rapport aux congés d'été déjà accordés...puis pour aider à la mise en place de Imedia en Lorraine, à l'automne dernier").

Les échéances suivantes (et notamment les congés d'hiver, ou le travail sur les prochaines élections) ne constituent pas un "motif de renfort". La direction nous dit juste que "l'organisation du travail est à la charge du rédacteur en chef"... Qui doit donc être en capacité de "faire des miracles" en concluent les élus.

Enfin, la direction nous a dit "ne pas d'éléments nouveaux" ce jour là sur la suite des travaux avec l'ANACT.

## 2) Quid des RTT non prises en 2016 ?

La direction rappelle que, en principe, les RTT non prises sont perdues (si elles n'ont pas été déposées sur un CET).

Les élus soulèvent le cas des "RTT employeur", qui sont entre les mains de l'employeur, et que les salariés n'y sont pour rien. Une référence est faite à une salariée, qui, du fait d'une maladie, n'a pas été en mesure de pouvoir les prendre.

## 3) Prise en charge des stagiaires mineurs lors des reportages.

La question fait référence aux dispositions prises par les chefs de centre de Lorraine et de Champagne-Ardenne, pour ne plus autoriser leur présence. La directrice de Grand-Est nous rappelle qu'elle était favorable au fait que les stagiaires puissent sortir, à partir du moment où les parents signent une décharge.

Avant d'ajouter :

- qu'il faut évidemment qu'un journaliste prenne la responsabilité
- et que, sur les tournages, toutes les conditions de sécurité doivent être assurées.

Les élus acquiescent, en ajoutant qu'il est évident que les stagiaires ne sont jamais emmenés sur des "sujets chauds"... Toutefois, malgré tout cela, ça ne marche pas !!

Un élu alsacien termine en soulevant que, si le problème se pose côté lorrain ou champardennais, tout va bien en revanche côté alsacien !

La directrice termine, en nous disant qu'elle va se rapprocher des chefs de centre.

## 4) France 3 Alsace existe telle encore ? Pourquoi les logos « France 3 Grand-est » sur les affiches d'une manifestation locale à Strasbourg ?

L'explication donnée est que c'est bien la "direction régionale" qui examine et accorde le partenariat, en l'occurrence avec "France 3 Grand Est" !

## 5) Sur quel périmètre régional auront lieu les émissions spéciales sur les élections législatives (sachant que les circonscriptions sont des découpages au sein de chaque département) ?

La direction nous répond que la réflexion est en cours, et que la décision n'est pas encore prise. Il est juste ajouté que la pertinence de l'analyse des résultats n'est pas forcément liée à l'échelle des circonscriptions.

La direction a répondu par la négative. Malgré la situation exceptionnelle, liée au calendrier, aucun report ne sera accepté.

# **Prochain CE**

## **le 31 mars 2017 à Strasbourg**



**Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute :Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)**